Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260304-2026-33-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

République française
Département de l'Hérault

Numéro
2026-33

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 4 MARS 2026

Quorum	7
Présents	12
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 26 février 2026
L'an Deux mille vingt-six et le 4 mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président,
Présents : M. Olivier BERNARDI, M. Claude REVEL, Mme Isabelle SILHOL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M Ludovic CROS, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, M. Patrick-Albert JAURES, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH
Absents excusés: M. Francis BARDEAU, M. Daniel FABRE, Mme Sophie COSTEAU, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Mise en place des horaires d'été du service « déchèteries » – année 2026

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence exercée par le Syndicat Centre Hérault en matière de gestion des déchèteries,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 11 février 2026,

Considérant la nécessité d'adapter les horaires de fonctionnement du service « déchèteries » durant la période estivale,

Considérant que cette demande s'appuie sur les données météorologiques des années précédentes, faisant état de températures élevées dès le début du mois de juin, et qu'elle vise à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des agents comme des usagers,

Considérant la volonté d'harmoniser les pratiques du Syndicat Centre Hérault avec celles des autres collectivités du territoire,

Considérant que la mise en place des horaires d'été du 2 juin au 12 septembre 2026 maximum ne génère aucun coût financier supplémentaire et contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des risques professionnels, et constitue un levier en faveur de l'amélioration des conditions de travail, de la prévention des risques professionnels et de la reconnaissance de l'engagement des agents,

Considérant la proposition des horaires de fonctionnement suivante :

- **La déchèterie gros véhicule et la vente de compost** seront ouverts au public de 7h à 13h sans interruption (horaires agents : 6h30 – 13h42)

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260304-2026-33-DE
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

- **Pour les déchèteries classiques**
 - horaires d'accueil du public : 7h00-13h45 sans interruption
 - Gignac, Clermont l'Hérault, Lodève, Aspiran, Montarnaud (du mardi au samedi)
 - Montpeyroux : 3 journées (mardi-jeudi-samedi)
 - Le Caylar : 2 journées (mercredi et samedi)
 - Octon : 1 journée (mercredi)
 - Horaires d'accueil du public de la déchèterie mobile de La Vacquerie : 7h30-10h30

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place des horaires d'été pour les déchèteries du Syndicat Centre Hérault, du 2 juin au 12 septembre 2026 maximum.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit,
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de Séance
Olivier BERNARDI

Le Secrétaire de Séance
Véronique NEIL

SYNDICAT CENTRE HERAULT 34800 ASPIRAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : .../.../2025
et publié ou notifié le : .../.../2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .